

LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE

en 10 points

1

QU'EST-CE QUE C'EST ?

La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) est un outil de pilotage de la politique énergétique de la France. Elle a été créée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015.

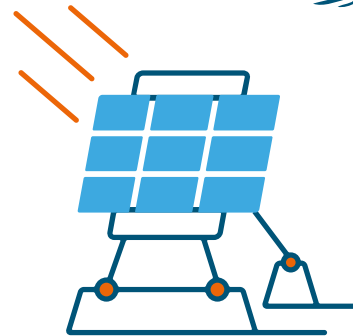
La PPE porte sur deux périodes successives : 2019-2023 et 2024-2028. Elle sera revue dans cinq ans.



2

ÇA SERT À QUOI ?

La programmation pluriannuelle de l'énergie dessine le chemin que le Gouvernement va suivre au cours de la décennie à venir. Elle fixe les priorités d'actions pour la politique énergétique qui permettront à la France d'atteindre la neutralité carbone en 2050, une nécessité pour répondre au défi climatique.



3

QUEL LIEN AVEC LA STRATÉGIE NATIONALE BAS-CARBONE ?

La PPE est une étape clé pour mettre en œuvre la trajectoire définie par la stratégie nationale bas-carbone (SNBC) à horizon 2050. Elle adopte, pour le secteur énergétique, les mesures opérationnelles qui permettront, dans les 10 années à venir, de mettre la France sur le chemin de la neutralité carbone. Les deux stratégies sont publiées en même temps.

5

LA PPE EN CHIFFRES

HORIZON 2023

- 2,5 millions de logements rénovés
- 10 000 chauffages charbon et 1 million de chaudières fioul remplacés par du chauffage à base d'énergies renouvelables ou de gaz haute performance
- 1,2 million de voitures particulières électriques
- 20 000 camions au gaz en circulation
- 9,5 millions de logements chauffés au bois avec un appareil labellisé
- 3,4 millions de logements raccordés à un réseau de chaleur

HORIZON 2028

- Réduction de 40% de la consommation primaire d'énergies fossiles par rapport à 1990.
- Doublement des capacités de production d'électricité renouvelable.
- Hausse de 40 à 60% de la production de chaleur renouvelable.

EN 2030, baisse de 20%* de la consommation finale énergétique en améliorant notre efficacité énergétique dans tous les secteurs (habitat, transport, industrie...).

*par rapport à 2012

4

LES GRANDES ÉTAPES

Élaborée à partir de juin 2017, la PPE a fait l'objet d'un débat sous l'égide de la Commission nationale du débat public (autorité indépendante). Elle a ensuite été discutée par différentes instances dont les avis ont été recueillis. Après une seconde phase post-débat en cours (réunions, débats locaux et échanges avec le G400 – groupe de citoyens tirés au sort), un nouveau projet, prenant en compte tous les apports, est maintenant soumis à une consultation publique en ligne. La PPE pourra ensuite être adoptée.

6

OBJECTIF 1 FAIRE BAISSER LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Pour réduire la consommation finale d'énergie dans toute l'économie deux actions de long terme :

- donner un juste prix au carbone dans toute l'économie, pour prendre en compte le coût caché des dommages causés par les émissions de gaz à effet de serre dans les prix de marché ;
- améliorer l'efficacité énergétique.

Ces actions sont complétées par des mesures dans le bâtiment, les transports et l'industrie. L'un des objectifs fixés est la rénovation de 500 000 logements par an, dont la moitié occupée par des ménages modestes.

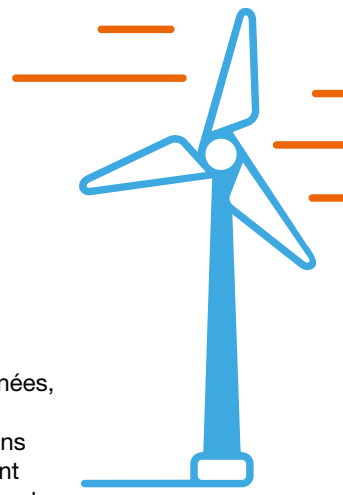
7

OBJECTIF 2 RÉDUIRE L'USAGE DES ÉNERGIES FOSSILES

Ciblée sur les énergies les plus carbonées, la baisse de l'utilisation des énergies fossiles permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais également d'améliorer la qualité de l'air en réduisant les émissions d'autres polluants.

Le Gouvernement prévoit notamment :

- la fermeture des dernières centrales à charbon d'ici à fin 2022 ;
- le remplacement de 1 million de chaudières au fioul d'ici 2023, grâce au coup de pouce économies d'énergie pour les particuliers.



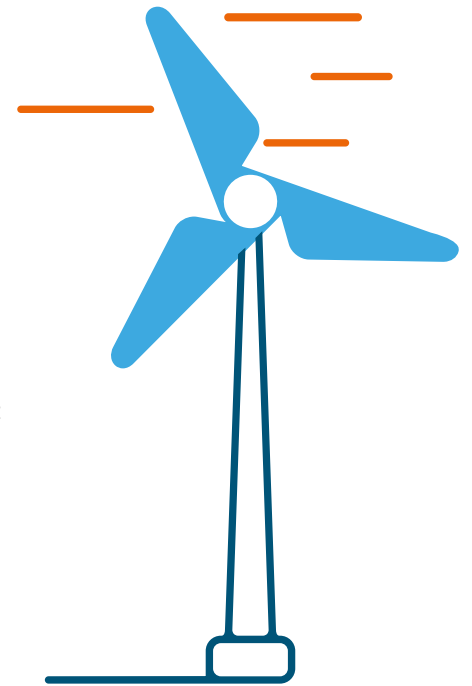
8

OBJECTIF 3 : DIVERSIFIER LE MIX ÉNERGÉTIQUE

La diversification du mix énergétique passe par le développement des énergies renouvelables (EnR) et par la réduction du nucléaire.

Le Gouvernement prévoit un doublement des capacités installées d'EnR électriques d'ici 2028. Pour y parvenir, la PPE décline les objectifs généraux et les mesures par énergie renouvelable : augmentation des aides financières pour la chaleur renouvelable (fonds chaleur de l'Ademe), nouveau calendrier d'appels d'offres pour les EnR électriques, consolidation de l'obligation d'achat à tarif réglementé pour le gaz renouvelable...

Parallèlement, le Gouvernement se fixe l'objectif d'atteindre une part du nucléaire au sein du mix électrique de 50 % à l'horizon 2035. L'atteinte de cet objectif implique la fermeture de 14 réacteurs nucléaires, dont 4 à 6 réacteurs d'ici 2028 (y compris les 2 de Fessenheim).



9

OBJECTIF 4 DÉVELOPPER L'EMPLOI

L'évaluation macro-économique réalisée pour la PPE 2019-2028 montre son impact positif sur la croissance économique et l'emploi, avec une hausse supplémentaire de 2,1 points de PIB et la création de 440 000 emplois d'ici à 2028 (par rapport à une situation sans PPE).

10

OBJECTIF 5 RENFORCER LE POUVOIR D'ACHAT

Globalement, le pouvoir d'achat des consommateurs va aussi augmenter : hausse de 2,2 points du revenu disponible brut des ménages.

Des aides financières sont également proposées aux particuliers pour réaliser des travaux d'écovénovation dans leur logement de manière à baisser leur facture énergétique.



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE